

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

## EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 5 janvier 1937

# *Le Conseil d'Etat*

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chêne-Bougeries en séance du 27 novembre 1936, demandant de débaptiser le chemin de la Seymaz sur le territoire de la commune;

Vu la confusion pouvant résulter de l'existence de deux chemins portant la même dénomination l'un sur la commune de Chêne-Bougeries et l'autre situé sur la commune de Vanocuvres;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

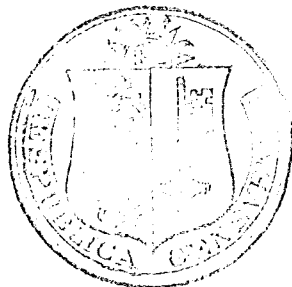
Vu l'accord intervenu entre le service des Archives d'Etat et la Mairie de Chêne-Bougeries;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

## A R R E T E :

De débaptiser le chemin de la Seymaz sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, soit du chemin de la Montagne à l'entrée du chemin de la Mousse (Chêne-Bourg) et de lui donner le nom de

Chemin du Pont de Ville V



Certifié conforme ;  
Le Chancelier,

*W. Dargatzis*